

ANNEXES AU REGLEMENT DES ETUDES 2018-2019

Annexe 0 : Règles des jurys et règles d'évaluations 2018-2019

Annexe 1 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française déterminant les diplômes belges et étrangers qui permettent d'apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française

Annexe 2 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux examens de maîtrise suffisante de la langue française dans l'enseignement supérieur

Annexe 3 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'accès aux études de master pour les porteurs de grades académiques de bachelier de type court

Annexe 4 : Liste des cas dans lesquels un étudiant originaire d'un pays tiers à l'Union Européenne peut être assimilé à un étudiant belge et documents à fournir

Annexe 5 : Droits d'inscription 2018-2019

Annexe 6 : Brochure d'information - Inscription au grade bachelier en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie ou au grade de bachelier en médecine (*non disponible au 1^{er} juin 2018*)

Annexe 7 : Calendrier de l'année académique 2018-2019

Annexe 8 : Arrêté du Gouvernement de la Communauté française arrêtant le programme détaillé de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et/ou des études de premier cycle en sciences dentaires

Annexe 9 : Procédure de recours à l'encontre d'une annulation d'inscription